INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

DATE

mercredi 3 mai 2023, 15h00 (overture des portes à 14h30)



ORDRE DU JOUR 1

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS AINSI QUE DES COMPTES CONSOLIDÉS D'INVESTIS HOLDING SA POUR L'EXERCICE 2022 ; PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2022 et propose également la prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

ORDRE DU JOUR 2

DÉCISION CONCERNANT L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN, LE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE ORDINAIRE, L'AFFECTATION DES RÉSERVES D'APPORT DE CAPITAL AUX RÉSERVES D'APPORT DE CAPITAL LIBRES ET LA DISTRIBUTION ISSUE DES RÉSERVES D'APPORT DE CAPITAL LIBRES SANS PAIEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Répartition du bénéfice résultant du bilan 2022

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose un versement aux actionnaires à hauteur de CHF 2.50 brut (CHF 1.78 net) par action nominative donnant droit à un dividende. Il se compose d'un dividende ordinaire résultant du bénéfice au bilan à hauteur de CHF 2.05 brut par action nominative (CHF 1.33 net après déduction de l'impôt anticipé de 35%) et d'une distribution issue des réserves d'apport de capital non soumise au paiement de l'impôt anticipé à hauteur de CHF 0.45 par action nominative donnant droit à un dividende. Les actions nominatives détenues par la société en sont exceptées. Sur une base de 52,283 actions propres, le montant prévu pour la distribution s'élève à CHF 31,869,292.50°).

Distribution d'un dividende ordinaire résultant des réserves de bénéfice

CHF 1,000

Report à nouveau	37,611
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende ")	-26,133
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	63,744
Bénéfice de l'exercice	51,532
Bénéfice reporté de l'année précédente	12,212

Distribution résultant des réserves d'apport de capital légales

CHF 1,000

Réserves légales issues d'apport de capital au 31.12.2022	5,801
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende *)	-5,736
Réserves d'apport de capital après distribution	65

^{*)} La société renonce à une distribution de dividende sur les actions propres qu'elle détient à la date de la distribution.

EXPLICATION

Le principe de l'apport de capital, introduit en janvier 2011 et complété en 2019 par le projet RFFA, autorise le remboursement des réserves d'apport de capital aux actionnaires sans paiement de l'impôt anticipé, dans la mesure où des réserves résiduelles du même montant sont distribuées. La société dispose de telles réserves d'apport de capital et le conseil d'administration propose, comme les années précédentes, de recourir à la possibilité d'une distribution sans paiement de l'impôt anticipé.

Si la demande est acceptée, la distribution de CHF 1.78 net par action nominative donnant droit à un dividende sera versée dans son intégralité le 9 mai 2023 (date-valeur).

ORDRE DU JOUR 3

DÉCHARGE AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2022

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres des organes sociaux du groupe pour l'exercice 2022.

ORDRE DU JOUR 4

ÉLECTIONS

4.1 Élection des membres du Conseil d'administration

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de tous les membres actuels du Conseil d'administration ainsi que l'élection d'un nouveau membre, chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

- 4.1.1 Albert Baehny
- 4.1.2 Stéphane Bonvin
- 4.1.3 Christian Gellerstad
- 4.1.4 Thomas Vettiger
- 4.1.5 Corine Blesi

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Les curriculums vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site d'Investis www.investisgroup.com/fr/portrait/conseil-dadministration. Le curriculum du nouveau membre proposé peut être consulté sous www.investisgroup.com/fr/investisseurs/assemblee-generale.

4.2 Élection du président du Conseil d'administration

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de Thomas Vettiger en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.3 Élection des membres du Comité de rémunération

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de réélire Albert Baehny et d'élire Corine Blesi en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

4.3.1 Albert Baehny

4.3.2 Corine Blesi

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'administration a l'intention de redésigner Albert Baehny comme Président du Comité de rémunération.

4.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.5 Élection de l'organe de révision

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de KPMG AG, Zurich, comme organe de révision pour un mandat d'une année.

ORDRE DU JOUR 5

RÉMUNÉRATIONS

5.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2022

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver, lors d'un vote consultatif, le rapport de rémunération 2022.

EXPLICATION

Le rapport de rémunération 2022 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2022 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2022 est purement consultatif et suit les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Le rapport de rémunération 2022 est disponible via le lien : $\underline{\text{www.investisgroup.com/fr/}}$ investisseurs/corporate-governance

5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

L'augmentation du nombre de membres du Conseil d'administration d'un membre justifie l'augmentation du montant total maximal proposé pour les rémunérations du Conseil d'administration de CHF 0.5 million à CHF 0.7 million.

L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:

www.invest is group.com/fr/invest is seurs/corporate-governance

5.3 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2024

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 4.7 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2024.

EXPLICATION

L'augmentation du nombre de membres de la Direction du groupe d'un membre justifie l'augmentation du montant total maximal proposé pour les rémunérations de l'ensemble de la Direction du groupe de CHF 3.7 million à CHF 4.7 million.

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération.

Vous le trouverez sous le lien suivant: www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance.

ORDRE DU JOUR 6

AMENDEMENT DES STATUTS

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts d'Investis Holding SA afin de satisfaire aux exigences de la réforme du droit suisse des sociétés entrée en vigueur le 1er janvier 2023 et de tenir compte des meilleures pratiques actuelles en matière de gouvernance d'entreprise. Pour les explications des motions et le texte des statuts révisés proposés, veuillez vous reporter à la brochure in annexe de cette invitation.

ORDRE DU JOUR 7

DIVERS

ANNEXE

ANNEXE AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉMUNÉRATIONS

5.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit révisé des sociétés anonymes, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante:

Rémunération annuelle	Forme de paiement	
	CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.7 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

	Rémunération maximale 2022-2023 approuvée	Rémunération 2022-2023	Proposition maximale de rémunération 2023-2024
Nombre de membres 1)	4	4	5
Nombre de membres avec rémunération	3	3	4
	CHF	CHF	CHF
Rémunération en espèces	160,000	160,000	200,000
Rémunération en actions	300,000	216,000	400,000
Contributions employeur aux prestations sociales	40,000	25,000	100,000
Total rémunération	500,000	401,000	700,000

1) dont trois resp. quatre membres non exécutifs

Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution).

Le montant effectif du versement sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, rapport qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la rémunération du Conseil d'administration dans le rapport de rémunération 2022 https://www.investisgroup.com/ investoren/corporate governance :

5.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2024

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 4.7 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2024.

EXPLICATION

Ce vote contraignant intervient conformément au nouveau droit des sociétés anonymes, qui est en vigueur depuis le 1.1.2023 ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.

La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance. La rémunération totale des membres de la Direction du groupe englobe aussi bien une part fixe qu'une part variable. La part de rémunération fixe oscille entre 60 et 70% de la rémunération totale. Cette part est entièrement versée en espèces.

La part variable est calculée en fonction des facteurs suivants :

- "G" Growth couplé à la croissance du chiffre d'affaires
- "O" Operating Profit couplé à la performance opérationnelle (EBIT)
- "N" Net Profit couplé au bénéfice net du groupe Investis
- "S" Sustainability couplé aux objectifs ESG annuels spécifiques du groupe

Chaque facteur variable mentionné ci-dessus contribue pour un quart à la rémunération variable.

Éléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. Au moins 50% est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans. Le reste de la rémunération variable est versée en espèces.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 4.7 millions pour la rémunération des quatre membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2024.

CHF 1,000	Rémunération 2022	Montant maximal approuvé pour 2023 1)	Montant maximal approuvé pour 2024
Salaires de base annuels	1,205	1,862	1,800
Rémunération variable	881	1,995	1,900
Prévoyance et prestations sociales	565	1,064	1,000
Total	1,446	4,921	4,700

¹⁾ Augmentation de CHF 3.7 million à CHF 4.9 million en raison d'un membre supplémentaire selon l'art. 21 des statuts

Rémunération variable : paiement possible dans le cadre du plan de rémunération si les objectifs de performance sont dépassés.

Prestations de prévoyance : les contributions de l'employeur aux plans de retraite et aux assurances sociales sont calculées sur la base du versement maximal possible selon le plan de rémunération en espèces variable ainsi que selon le plan de participation en actions.

En conséquence, la rémunération totale maximale présentée pour approbation à l'Assemblée générale est, le cas échéant, nettement plus élevée que la rémunération que les membres de la Direction du groupe recevront effectivement sur la base des performances qu'ils auront réalisées.

Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération approuvée :



en raison d'un membre supplémentaire selon l'art. 21 des statuts

REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

Lieu / heure / ouverture des portes

L'assemblée générale de cette année aura lieu:

SIX Siège social Pfingstweidstrasse 110 8005 Zurich

Mercredi 3 mai 2023 15h00 - ouverture des portes 14h30

Documentation

Le rapport de gestion 2022 (comprenant le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés d'Investis Holding SA, les rapports de l'organe de révision et le rapport de rémunération) est à la disposition des actionnaires au siège de la société depuis le 23 mars 2023 ou peut être consulté directement sur le lien https://reports.investisgroup.com/22/ar.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 6 avril 2023 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement la convocation à l'Assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 6 avril 2023, mais avant le 29 avril 2023 dans le registre des actions d'Investis Holding SA, recevront la convocation à l'Assemblée générale par courrier après leur inscription au registre des actions.

À partir du 29 avril 2023, plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions.

Cartes d'admission

Afin de participer personnellement à l'Assemblée générale, les cartes d'admission peuvent être demandées au moyen du formulaire "Inscription et procuration" joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA c/o ShareCommService AG Europastrasse 29 CH-8152 Glattbrugg

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne IDVS laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès pour l'enregistrement sont indiquées sur le formulaire "Inscription procuration" ci-joint. Pour une participation personnelle à l'Assemblée générale, les cartes d'admission peuvent également être commandées via la plateforme en ligne IDVS.

Les cartes d'admission peuvent également être retirées le jour de l'Assemblée générale au guichet d'accès sur présentation du formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà émises perdent leur validité si les actions concernées sont vendues avant l'Assemblée générale.

Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

a) par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, la procuration écrite doit être établie au dos de la carte d'admission. La carte d'admission dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'Assemblée générale.

b) par la représentation indépendante des droits de vote selon l'art. 14 des statuts, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Le formulaire-réponse joint à cette invitation suffit pour l'octroi de la procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'entrée).

Pour l'octroi d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant, le formulaire "Inscription et procuration" dûment rempli et signé doit être remis à ShareCommService SA ou au représentant indépendant au plus tard le mardi, 2 mai 2023 –12h00 (heure de réception).

Il est possible de s'enregistrer sur la plateforme en ligne IDVS. Cette plateforme en ligne permet ensuite de donner par voie électronique des procurations et des instructions pour l'exercice des droits de vote au représentant indépendant. Les données d'accès pour l'enregistrement sont indiquées sur le formulaire "Octroi de procuration" ci-joint. Les actionnaires peuvent donner des procurations et des instructions au représentant indépendant par voie électronique via cette plateforme en ligne jusqu'au vendredi 28 avril 2023 à 16 heures au plus tard.

Si un actionnaire donne des instructions au représentant indépendant, tant par voie électronique que par écrit, ce sont les dernières instructions reçues qui sont prises en compte.

Vote

Le vote à l'Assemblée générale se fait au moyen d'appareils de vote électronique (télévoting).

Langue

L'Assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

Apéritif

À l'issue de l'Assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif.

Investis Holding SA

Thomas Vettiger Président du Conseil d'administration

Zurich, le 12 avril 2023

L'invitation en langue allemande constitue le texte original.



REAL ESTATE GROUP